

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **5 décembre 2022**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Geneviève Guilbert, conseillère # 2
Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Madame Hélène Côté, conseillère # 3

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 15 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 01. Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;**
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 03. Suivi et approbation du procès-verbal du 1 novembre 2022 ;**
- 04. Période de questions ;**
- 05. Rapport du service incendie ;**
 - a. Création de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Chartierville-La Patrie- Hampden ;
 - b. Dépôt des Certificats de qualification professionnelle de Matières dangereuses – sensibilisation ;
 - c. Dépôt du rapport des pratiques mensuelles des pompiers 2022 ;
 - d. Approbation des dépenses incendie ;
- 06. Rapport réseau routier, eaux et égouts et bâtiments ;**
 - a. Demande soumission teinture abri-bois pour 2023 ;
 - b. Plan de signalisation de la route 257 de la MRC ;
 - c. Stationnement dans la rue du CLSC – Rue Dumoulin ;
 - d. Autorisation nettoyage pour site enfouissement et vieux fer – garage municipal ;
 - e. Confirmation de date comité voirie – rencontre déneigeur ;
 - f. Approbation des dépenses pour la demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ;
 - g. Demande citoyen – taxation collecte versus déneigement ;

- h. Achat de cinq bacs de poubelles – salles municipales et halte ;
- i. Offre de service Code Libre ;
- j. Enseignes pour Halte du Soleil-Levant ;
- k. Achat tableaux d'affichage et enseigne touristique ;
- l. Contrat de travail – directeur aux travaux publics ;
- m. Contrat de travail – employé de voirie # 1000 ;
- n. Contrat de travail – employé de voirie # 899 ;
- o. Suivi – caractérisation de phase II – lot 4 999 980 ;
- p. Approbation des dépenses de voirie ;

07. Législation ;

- a. Avis de motion – Règlement remplaçant le R123-21 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de La Patrie ;

08. Administration ;

- a. Déclaration des dons et autres avantages des membres du conseil ;
- b. Dépôt de l'état mentionnant le nom des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales ;
- c. Adoption des dépenses incompressibles 2023 ;
- d. Nomination de la mairesse suppléante ou du maire suppléant ;
- e. Dépôt de la liste des contrats municipaux de plus de 25 000 \$
- f. Calendrier annuel du conseil 2023 ;
- g. Renouvellement assurance FQM 2023 ;
- h. Acceptation soumission : Firme d'avocats 2023-2024 ;
- i. Adoption de l'indexation du taux d'augmentation d'IPC pour 2023 ;
- j. Achat de table FADOQ pour 2023 ;
- k. Demande de permis d'extension événement et de gratuité abri-bois – Festival Rock'&Blues ;
- l. Vœux de Noël – Journal du Haut-Saint-François ;
- m. Offre de services – Gestion des archives numériques ;
- n. Fermeture du bureau – temps des fêtes ;
- o. Sièges d'escaliers commerciaux – vente ;
- p. Entente de partenariat – La Société des Établissements de Plein Air du Québec ;
- q. Demande de financement – Album des finissants 2022-2023 ;
- r. Demande de contribution financière – Polyvalente Louis-Saint-Laurent ;
- s. Remise d'une bourse pour une finissante ;
- t. Contribution – Tourisme Haut-Saint-François ;
- u. Demande d'appui financier – Parcours de marche au cœur de Mégantic ;
- v. Demande de commandite – Projet Dans mon sac à dos – La Relève du HSF ;
- w. Renouvellement adhésion 2023 – Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- x. Entériner rencontre Hydro-Québec – Délais de raccordement ;
- y. Demande de gratuité du loyer – Fripatrie ;
- z. Dépôt de candidature – Prix Hommage Bénévolat-Québec 2023 ;
- aa. Panneau numérique municipal ;
- bb. Avenant de travail de la directrice générale ;
- cc. ARPE-Québec – L'Écho centre mobile 2023 ;
- dd. Contrat pour entretien ménager 2023 ;
- ee. Centraide Estrie – Campagne de collecte de fonds 2022 ;
- ff. Contribution Journal régional Le Haut-Saint-François ;
- gg. Invitation 4@6 – Corporation de développement communautaire du HSF ;
- hh. Invitation – Chambre de commerce du HSF ;

09. Urbanisme ;

- a. Offre rue Saint-Pierre pour mise à niveau et conformité de la rue – propriétaire client 201 ;
- b. Demande de dérogation mineure 2022-04 – client 619 ;
- c. Information concernant les divers projets et travaux à La Patrie (inspecteur) ;
- d. Règlement de démolition pour un immeuble patrimonial – Autorisation de prise en charge par la MRC ;
- e. Municipalisation du chemin privé lot # 6 513 142 ;

10. Loisirs et culture ;

- a. Concours de décoration de Noël 2022 ;

- b. Concours nomination du terrain lot 5 001 289 – Parc abri-bois ;
 - c. Nomination de la glissade hivernale ;
- 11. Dépôt de la correspondance ;**
- 12. Correspondance à répondre ;**
- a. Campagne de l'Association pulmonaire du Québec << Villes et municipalités contre le radon>> ;
 - b. Dépôt – Rapport annuel 2021-2022 – Table de concertation des personnes âgées du HSF ;
 - c. Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire – demande d'appui ;
- 13. Varia**
- a. Planification date pour séance spéciale – adoption du budget ;
- 14. Présentation des comptes**
- 15. Rapport des membres du conseil ;**
- 16. Rapport de la mairesse**
- 17. Période de questions**
- 18. Fermeture de la séance**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que l'ordre du jour est adopté tel que déposé aux membres du conseil.

2022-12-420 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 1^{er} novembre 2022

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022 ;

Attendu que le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents le 1^{er} novembre 2022 ;

Sur la proposition Madame Chantal Lacoursière
Appuyé par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022 et qu'il soit adopté.

2022-12-421 **Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ**

4. Période de questions

Aucune question provenant du public.

5. Rapport du service incendie

Rapport verbal de la directrice incendie adjointe du service incendie donné le 28 novembre 2022 à l'atelier. Un rapport papier a été remis aux membres du conseil et ceux-ci en prennent connaissance.

a. Création de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Chartierville-La Patrie-Hampden ;

ATTENDU QUE les municipalités de Chartierville, La Patrie et Hampden sont d'avis qu'il est dans l'intérêt des Municipalités participantes d'optimiser les services de sécurité incendie sur leurs territoires respectifs en convenant d'une entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Chartierville-La Patrie-Hampden;

ATTENDU QUE cette Régie aura pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de prévention et de protection contre les incendies et de services connexes pour desservir tout le territoire des Municipalités participantes à cette entente.

Sur la proposition de Geneviève Gilbert
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

QUE la municipalité accepte de participer à la création de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Chartierville-La Patrie-Hampden;

QUE Madame Johanne Delage, Mairesse, et Monsieur Richard Blais soit désignée membre du comité de mise sur pied de la Régie;

Que Madame France Dumont soit nommée à titre d'observatrice sur ledit comité;

QUE la Municipalité délègue à la Municipalité d'Hampden la tâche de coordonner les travaux de mise sur pied de la Régie, incluant l'octroi d'un contrat de service professionnel à Me Stéphane Reynolds, du cabinet Cain Lamarre, pour l'accompagnement juridique requis, les frais encourus par la Municipalité d'Hampden étant partagés à parts égales entre les trois municipalités et payables sur réception d'une facture de la part de la Municipalité d'Hampden ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de Chartierville et Hampden.

2022-12-422

Résolution adoptée à l'unanimité.ii

b. Dépôt des Certificats de qualification professionnelle de Matières dangereuses – Sensibilisation;

La directrice générale dépose la lettre concernant les certificats de qualification professionnelle pour la qualification professionnelle de Madame Mychèle Morin et Monsieur Pierre-Luc Beaulieu. Les membres du conseil prennent connaissance du dépôt ;

c. Dépôt du rapport des pratiques mensuelles des pompiers 2022 ;

La directrice générale adjointe dépose le rapport faisant état des pratiques mensuelles des pompiers à temps partiel.

d. Approbation des dépenses incendie;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Achat et installation de 6 pneus (RESCU)	3 717.94 \$
- Installation chauffage Autobus	1 500.00 \$
- Réservoir eau chaude (40 gallons)	599.98 \$
- Plombier – toilette caserne incendie	500.00 \$

Pour un total de : 6 317.92 \$ plus taxes.

2022-12-423 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Demande de soumission teinture abri-bois pour 2023 ;

REPORTÉ à la séance de janvier 2023 suite à une discussion concernant ce point lors de la rencontre du budget.

b. Plan de signalisation de la route 257 de la MRC ;

Les membres du conseil on émis un règlement concernant la vitesse pour la route 257 Nord. Ceux-ci souhaitent conserver ce règlement.^{iv} Aucune pancarte à acheter.

c. Stationnement dans la rue du CLSC – Rue Dumoulin ;

Considérant qu'une citoyenne fait mention de la problématique des autos qui se stationnent dans la rue Dumoulin et Bourret pendant la journée et que ceci est problématique pour le déneigement ;

Considérant que sur cette rue municipale, aucune affiche de stationnement interdit y est posée afin de favoriser la fluidité des déneigeurs et la circulation des utilisateurs de ses chemins ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise l'achat de pancarte débarcadère seulement, et interdiction de stationnement afin que les automobilistes cessent de se stationner dans le chemin municipal, et ce, pour un montant de 300 \$;

Que la municipalité enlève la pancarte interdit de stationnement se situant sur la route Principale Nord devant l'ancien dépanneur afin de la mettre sur la rue Dumoulin.

2022-12-424

Résolution adoptée à l'unanimité.^v

d. Autorisation nettoyage pour site d'enfouissement et vieux fer – garage municipal ;

Considérant que les fleurons du Québec ont fait la recommandation de nettoyer le terrain du garage municipal afin d'améliorer l'aspect visuel et l'aspect pratique pour les divers matériels sur le terrain ;

Considérant que faire le nettoyage du terrain engendrera des coûts à la municipalité de La Patrie en allant porter les déchets et autres matériaux ainsi que le transport au centre de tri ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent le directeur de la voirie à faire le nettoyage nécessaire sur le terrain du garage municipal et autorisent la dépense des frais encourue pour amener tous les déchets aux centres de tri ;

Que les conseillers autorisent Monsieur Mathieu Carrier à faire appel à Monsieur Chauvin afin que celui-ci vienne récupérer tout le vieux fer inutilisé du garage municipal.

2022-12-425

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}

e. Confirmation de date comité voirie – rencontre déneigeur ;

Considérant que le déneigeur souhaite rencontrer les membres du conseil et vice-versa. Que les membres du conseil faisant partie du comité de voirie demandent à rencontrer, Monsieur Stéphane Blais le 6 décembre 2022 ;

f. Approbation des dépenses pour la demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ;

Attendu que la Municipalité de La Patrie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie approuve les dépenses d'un montant de 26 897.11 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2022-12-426

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}

g. Demande citoyen – taxation collecte versus déneigement ;

Considérant que le client # 68 possède une maison secondaire sur le rang Labonne et que celui-ci n'a pas de

déneigement qui se rend jusqu'à sa propriété secondaire en période hivernale ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie autorise un crédit de taxes pour le client 68 étant donné que le chemin de sa propriété n'est pas ouvert en période hivernal et que le camions des collectes ne peut se rendre jusqu'à sa propriété ;

Que le crédit sera de 50 % le coût des collectes d'Ordures ménagères, sélectives et compost pour un montant de 161.17 \$ pour 2022 ;

Que se crédit lui sera appliqué pour les années à venir.

2022-12-427 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}**

h. Achat de cinq bacs de poubelles – salles municipales et Halte ;

Considérant que les locations des salles municipales ont augmenté énormément en 2022 et que la municipalité de La Patrie se doit équiper ses salles municipales adéquatement de bacs de poubelles ;

Considérant que le bac de poubelle de la Halte du Soleil-Levant a subi du vandalisme et doit être remplacé ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la Municipalité autorise le directeur de la voirie à faire l'achat de cinq (5) bacs de poubelles dont deux iront au Centre communautaire, deux à la salle municipale et un à la Halte du Soleil-Levant pour un montant de 580 \$ plus taxes.

2022-12-428 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}**

i. Offre de service Code Libre ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyée par** Madame Geneviève Gilbert, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie accepte l'offre de services de Code Libre pour une banque de 40 heures au coût de 4 600 \$ taxes en sus telle que décrite sur la soumission no. S-1108 en date du 2022-11-18.

2022-12-429 **Résolution adoptée à l'unanimité.^x**

j. Enseignes pour Halte du Soleil-Levant ;

Considérant que la municipalité souhaite faire l'installation de panneaux signalisation afin que la Halte du Soleil-Levant soit mieux identifiée ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil acceptent la dépense de 400.48 \$ pour la conception de quatre panneaux de signalisation pour la Halte du Soleil-Levant ainsi qu'un panneau 11 pouces par 17 pouces pour l'annonce de la boîte à pourboire.

2022-12-430

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}

k. Achat tableaux d'affichage et enseigne touristique ;

Considérant que la municipalité de La Patrie a mis des portes neuves aux différentes salles municipales ;

Considérant que les différents organismes louant les différentes salles affichent leurs évènements dans les portes et que la municipalité souhaiterait que ceux-ci puissent faire l'affichage de leur annonce dans un vrai panneau d'affichage extérieur ;

Considérant que la municipalité souhaite se dote d'un panneau d'affichage touristique qui sera situé à la halte Éva Senécal et que l'ancien panneau est trop désuet pour être reconditionné ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la dépense de trois panneaux d'affichage en liège inviolable pour le local de la FADOQ, le bureau municipal ainsi que le centre communautaire pour un montant de 231.21 \$ taxes incluses ;

Que le conseil municipal autorise l'achat du panneau touristique style vitrine d'affichage avec poteaux pour la halte Éva Senécal pour un montant de 1 153 \$ plus taxes de l'entreprise Uline.

2022-12-431

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

l. Contrat de travail – Directeur aux travaux publics ;

REPORTÉ lors de la séance spéciale

m. Contrat de travail – employé de voirie # 1000 :

REPORTÉ lors de la séance spéciale.

n. Contrat de travail – employé de voirie # 899 ;

2022-12-434

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}

8. Administration

a. Déclaration des dons et autres avantages des membres du conseil ;

Considérant que les membres du conseil doivent, en vertu de l'article 6 al. 2 de la Loi sur l'éthique, faire une déclaration écrite auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage :

- Qui n'est pas de nature purement privée ou
- Qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité Et
- Qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$.

Considérant que l'acceptation d'un tel don marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdit lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (voir art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

Considérant qu'après la demande auprès des membres du conseil, aucun membre du conseil n'a déposé d'extrait du registre public des déclarations.

b. Dépôt de l'état mentionnant le nom des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales ;

La directrice générale adjointe fait le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales en date du 1er décembre 2022. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport.

c. Adoption des dépenses incompressibles 2023 ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la direction générale à payer toutes dépenses incompressibles prévues au budget 2023;

Que les dépenses incompressibles soient celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité

Ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc.);
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente;
- d) Toutes sommes dues par la municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux;
- f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;
- g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordées par la municipalité;
- h) Les primes d'assurances;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la municipalité

2020-12-435 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

d. Nomination de la mairesse suppléante ou maire suppléant pour l'année 2023 ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, **appuyé par** Madame Geneviève Gilbert, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie nomme Madame Chantal Lacoursière, mairesse suppléante, lequel en l'absence de la mairesse, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés en conformité à l'article 116 du Code municipal du Québec, pour une période d'un an. De plus, il sera le représentant suppléant à la MRC.

2022-12-436 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}**

e. Dépôt de la liste des contrats municipaux de plus de 25 000 \$;^{xvii}

Le dépôt aux membres du conseil de la liste des contrats municipaux de plus de 25 000 \$ est déposé le 5 décembre 2022 conformément à l'Article 961.3 et l'Article 961.4 du Code municipal du Québec. Celle-ci est à jour sur le site web de la Municipalité au www.lapatrie.ca.

Municipalité de La Patrie

Contrats de plus de 25 000 \$

Objet du contrat	Mode de passation du contrat	Nom	Montant par domaine	Total achats
Abat poussière	Gré à gré	Renald Meunier		31 956,57 \$
Déneigement	SEAO et gré à gré	Les Excavations Prévost F.G. Inc.	68 227,50 \$	213 558,68 \$
Entretien des routes et Nivelage, gravier			145 331,18 \$	
Déneigement	SEAO	9186-5154 Québec Inc. (Service Forestier Stéphane Blais)		55 104,47 \$
Cueillette et transport des vidanges/récup	SEAO et gré à gré	Services Sanitaires Denis Fortier		96 482,64 \$
Réfection trottoir municipal	SEAO avec CSSHC	Construction Groupe Prévost		46 449,90 \$
Achat divers	Gré à gré	Ass. Coop La Patrie		37 365,26 \$
Réfection terrain tennis	Sur invitation	Bourassa Sport Technologie		31 043,25 \$
Centre de tri	SEAO avec Sanitaire	Valoris		84 340,25 \$
Plateforme élévatrice	Sur invitation	Élévation		73 409,81 \$
Réfection salle municipale	Sur invitation	RénoV Ta Maison		102 609,20 \$
Uline Canada	Gré à gré	Abri-bois – achat chaises, tables		26 743,44 \$

f. Calendrier annuel du conseil 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Blais, appuyé par Monsieur Philippe Delage et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19 h :

- 17 Janvier
- 7 Février
- 7 Mars
- 4 Avril
- 2 Mai
- 6 Juin
- 11 Juillet
- 15 Août
- 12 Septembre
- 3 Octobre
- 7 Novembre
- 5 Décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité (article 148.0.1 du Code municipal).

Que le calendrier des jours fériés et de la fermeture du bureau lors des vacances de construction qui sont du 24 juillet 2023 au 4 août inclusivement, soit adopté tel que déposé aux membres du conseil.

g. Renouvellement assurance FQM 2023 ;

Attendu que nous devons renouveler notre contrat d'assurance avec la Fédération québécoise des municipalités ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte le renouvellement de leur contrat d'assurance avec la FQM ;

Que la direction générale fasse la vérification de l'évaluation réelle des biens de la municipalité et effectue les correctifs avec la FQM s'il y a lieu.

h. Acceptation soumission : Firme d'avocats 2023-2024 ;

REPORTÉ à la séance spéciale

i. Adoption de l'indexation du taux d'augmentation d'IPC pour 2023 ;

Considérant que cette résolution s'applique à toute personne qui reçoit une rémunération de la Municipalité, sans distinction dévolue à sa charge ;

Considérant que le taux d'IPC est de 6.4 % au Québec pour le mois d'octobre 2022 ;

Par ces motifs et sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière, **appuyé** par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie adopte l'indexation au taux d'augmentation de 6.4 % dû à cette année particulière, pour l'année 2023 ou selon chaque entente dans les contrats des employés.

j. Achat de table FADOQ pour 2023;

Considérant que la municipalité de La Patrie souhaite faire l'achat de tables pour le local FADOQ afin que ceux-ci puissent être équipés pour leur différente activité et aussi, pour les locations avec repas familiales;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise l'achat de 10 tables pliantes pour un montant d'environ 60 \$ chacune pour un total de 600 \$.

2022-12-440 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}**

k. Demande de permis d'extension événement et de gratuité abri-bois – Festival Rock'N'Blues ;

Considérant que la municipalité encourage l'équipe du Festival Rock'N'Blues chaque année par des dons et des gratuités et que cet événement profite aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux commerces ;

Considérant qu'une résolution doit être faite selon l'article 5 du règlement 89-16 relatif aux événements extérieurs ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal de La Patrie autorise la location gratuite de l'abri-bois du 3 au 6 août 2023 par l'équipe du Festival Rock'N'Blues ;

Que la municipalité de La Patrie autorise l'extension de leur événement jusqu'à 1 h 00 am tel que l'article 6 du R89-16 le mentionne : << L'activité ne peut être tenue entre 23 h 00 et 9 h 00 à moins d'avoir obtenu la permission (permis) par dérogation du conseil en regard de l'article 27 du RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES ET RÉGISSANT CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES. Le permis d'extension pourra accroître ultimement la tenue de l'activité jusqu'à 1 h 00am>> ;

Que le Festival Rock'N'Blues s'engage à respecter la présente résolution.

2021-12-441 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}**

I. Voeux de Noël – Journal du Haut-Saint-François ;

Considérant que le journal du Haut-Saint-François propose à la municipalité de La Patrie un espace publicitaire dans les cahiers spéciaux de Noël afin de publiciser ses vœux de Noël ;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise l'achat d'un espace publicitaire de 1/4 de page en couleur pour un montant de 368 \$ plus taxes dans le journal du HSF ;

Que cette annonce parlera du Marché de Noël de La Patrie.

2021-12-442 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxii}

m. Offre de services – Gestion des archives numériques ;

REPORTÉ à la séance spéciale

n. Fermeture du bureau – temps des fêtes ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pendant le temps des fêtes à partir du 22 décembre 2022 au 4 janvier 2023 inclusivement.

2022-12-443 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxiii}

o. Sièges d'escaliers commerciaux – vente ;

Considérant que Élévation offre à la municipalité de La Patrie un montant de 800 \$ chacune pour le rachat des sièges d'escaliers de la salle municipale pour un total de 1600 \$;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte l'offre d'Élévation pour le rachat des sièges d'escaliers de la salle municipale pour un montant total de 1600 \$.

2022-12-444 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxiv}

p. Entente de partenariat – La Société des Établissements de Plein Air du Québec ;

Attendu que la Sépaq gère et exploite le parc national du Mont-Mégantic (ci-après le « Parc »);

Attendu que la Municipalité est située à proximité du Parc;

Attendu que les parties souhaitent développer le sentiment d'appartenance des résidents de la Municipalité à l'égard du Parc et favoriser les saines habitudes de vie en favorisant la fréquentation de celui-ci ;

Attendu que les parties désirent ainsi conclure un partenariat additionnel d'un an afin de favoriser l'accès au Parc aux résidents de la Municipalité pour 2023 et offrir à ceux-ci une gamme d'avantages exclusifs sur les activités et services offerts dans le Parc.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte de signer l'entente de partenariat avec la Société des Établissements de plein air du Québec pour une durée d'un (1) an du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

Qu'un montant de 578 \$ sera attribué pour le versement de 23.12 \$ pour chacune des 25 cartes annuelles << parc ou réseau >> pour l'accès dans un ou les parcs de la SÉPAQ.

2022-12-445 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxv}

q. **Demande de financement – Album des finissants 2022-2023 ;**

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la municipalité de La Patrie participe financièrement pour un montant de 60 \$ au profit de la polyvalente Louis-St-Laurent pour le financement de l'album des finissants 2022-2023, ce montant est prévu au budget de 2022.

Que la municipalité de La Patrie fournisse sa publicité en format informatique par courriel.

2022-12-446 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvi}

r. **Demande de contribution financière – Polyvalente Louis-Saint-Laurent ;**

Considérant que le comité du Gala des mérites scolaires de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus sollicite notre contribution financière pour la remise des différents prix et des bourses qui seront distribués aux élèves de la Cité-école pour l'année scolaire 2022-2023.

Considérant que lors de cette soirée, ils cherchent à récompenser des élèves du territoire de la MRC du Haut-Saint-François et à souligner le talent des élèves dans différentes matières ainsi que leurs efforts, leur persévérance, leur amabilité et leur personnalité, leur participation citoyenne dans leur Cité-école et au sein de la communauté et bien d'autres encore ;

Considérant qu'ils aimeraient nous rappeler que notre implication est très importante et que c'est grâce à elle qu'un tel événement peut avoir lieu. Les élèves sont toujours fiers d'avoir une reconnaissance pour leur travail et leur assiduité tout au long de l'année par les élus du Haut-Saint-François ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Paul Olsen

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise la contribution d'un montant de 50 \$ afin d'encourager les élèves du territoire ;

2022-12-447 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxvii}

s. Remise d'une bourse pour une finissante ;

Considérant que la municipalité de La Patrie tient à féliciter tous les jeunes pour leur persévérance scolaire ainsi que leur détermination à obtenir leur diplôme d'études secondaires ;

Considérant que la municipalité de La Patrie a organisé une remise de bourses en septembre 2022 et que cette diplômée n'avait pas reçu l'invitation pour la soirée étant donné qu'elle n'était pas sur la liste de la polyvalente ;

Considérant que la municipalité de La Patrie remet une bourse à tous les finissants de secondaire V ou d'un DEP avec l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, quelle que soit l'école où il aura obtenu son diplôme ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

De remettre une bourse de 200 \$ à l'intention de Madame Janie Gaudreau ;

Que le finissant ou la finissante demeure à La Patrie pendant ses études ;

Que le finissant ou la finissante devra avoir obtenu son diplôme avant ses 25 ans maximum.

2022-12-448 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxviii}

t. Contribution – Tourisme Haut-Saint-François ;

Considérant que Tourisme Haut-Saint-François poursuit ses efforts pour attirer et retenir les visiteurs grâce à plusieurs aides apportées aux entreprises, à un bureau touristique mobile et au Guide des attraits du HSF ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

De contribuer pour un montant de 100 \$ pour l'année 2023 afin de permettre à Tourisme Haut-Saint-François d'offrir des outils de promotion de qualité pour le Haut-Saint-François.

2022-12-449 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxix}

u. Demande d'appui financier – Parcours de marche au cœur de Mégantic ;

Considérant que le Mini Compostelle Mégantic a sa raison d'être et que cette année, ils ont été reconnus finaliste au Prix Excellence Tourisme 2022 au Québec. Leur OBNL, Parcours de marche au cœur de Mégantic, est actuellement en pleine expansion;

Considérant qu'à ce jour, ils ont accueilli 1945 randonneurs qui ont produit des retombées économiques pour la région de plus de 793 921 \$;

Considérant qu'ils sollicitent notre aide financière pour la saison 2023, dans le but de cocréer avec la municipalité une plus-value pour notre municipalité via la part du circuit;

Considérant que notre participation financière à ce projet communautaire est importante puisque tout le monde peut y gagner en partage et en développement d'activités;

Considérant qu'en cette occasion, ils sollicitent notre soutien pour :

- Une aide financière de 500\$ pour la saison 2023;
- La permission pour ajouter sur notre territoire, deux bancs (aires de repos) afin de répondre à l'augmentation de l'achalandage.

Les randonneurs, les cyclistes, les touristes en générales ainsi que les résidents peuvent profiter de la création et de la mise en place des aires de repos.

Installation de bancs : Nous proposons de faire fabriquer et d'installer deux bancs pour les aires de repos. Ces bancs seront installés avec notre autorisation sur le chemin Bethléem et chemin du Petit Canada.

Sur la proposition Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la municipalité de la Patrie octroi une aide financière de 250 \$ pour l'année 2023 ;

Que la municipalité autorise Parcours de marche au Cœur de Mégantic à faire l'installation de deux bancs pour les aires de repos. Ces bancs seront installés avec notre autorisation sur le chemin Bethléem et chemin du Petit Canada.

2022-12-450

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxx}

v. Demande de commandite – Projet Dans mon sac à dos – La Relève ;

Considérant que la troisième édition du projet **Dans MON sac à dos**, organisée par la Relève du HSF aura lieu en août 2023 et que ceux-ci relancent leur invitation pour 2023 à participer à ce beau mouvement de soutien collectif à l'aide de commandite monétaire ou de matériel ;

Considérant qu'en échange de notre commandite, ils engagent à mettre le visuel de notre municipalité dans leurs communications et lors de la journée de distribution ;

Considérant que notre commandite sera utilisée pour faire l'achat de matériel neuf de base, ainsi que pour satisfaire les besoins tout au long de l'année scolaire. Ce service deviendra une référence pour les familles jonglant avec des difficultés financières.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal donne une commandite de 100 \$ afin que La Relève du Haut-Saint-François puisse offrir du matériel, qui va permettre une meilleure intégration scolaire et une motivation à poursuivre ses études pour l'année 2023.

2022-12-451 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxix}

w. Renouvellement adhésion 2023 – Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

Sur la proposition Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal de La Patrie confirme son adhésion à la FQM (Fédération québécoise des Municipalités) pour l'année 2023 au montant de 1391.85 \$ taxes incluses.

2022-12-452 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxix}

x. Entériner rencontre Hydro-Québec – Délais de raccordement ;

Sur la proposition Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal entérine l'autorisation de la rencontre de Madame Johanne Delage pour la présentation virtuelle concernant les délais inhabituels notamment le traitement des demandes de raccordement dû aux nombres impressionnants de demandes de travaux adressées à Hydro-Québec.

2022-12-453 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxix}

y. Demande de gratuité du loyer – Fripatrie;

Considérant que la Fripatrie a subi les mêmes impacts négatifs que plusieurs commerces concernant leurs ventes durant la pandémie, et ce depuis juin 2020;

Considérant que les mesures de la pandémie ont forcé la fermeture de la Fripatricie et par la suite sa réouverture pour seulement une journée par semaine ce qui engendre une diminution considérable de leurs gains;

Considérant que la Fripatricie demande un congé de paiement de son loyer pour 2023 puisque leurs profits actuels ne leur permettent même pas de payer leur loyer;

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte d'annuler les loyers de la Fripatricie jusqu'au 31 décembre 2023 et que la demande sera révisée au mois de janvier 2024 ; À VOIR AVEC CONSEIL

Que la Fripatricie devra faire une nouvelle demande de suspension de loyer pour janvier 2024 et à venir si jamais elle en ressent le besoin.

2022-12-454 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxiv}

z. Dépôt de candidature – Prix Hommage bénévolat-Québec 2023 ;

Considérant que le conseil municipal souhaite déposer la candidature d'une bénévole exceptionnelle qui se démarque ;

Considérant que le prix Hommage bénévolat Québec 2023 est l'une des plus hautes distinctions gouvernementales en action bénévole ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil inscrit Madame Chantal Lacoursière pour le prix Bénévole et Madame Marie-France Gaudreau pour la catégorie prix Claude-Masson, pour le prix Hommage-Québec 2023 ;

2022-12-455 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxv}

aa. Panneau numérique municipal ;

REPORTÉ à la séance spéciale

bb. Avenant de travail de la directrice générale

REPORTÉ à la séance spéciale

cc. ARPE-Québec – L'écho centre mobile 2023 ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie veut offrir à ses citoyens le moyen de se départir d'objets qui sont acceptés par l'écho centre mobile au lieu de les mettre aux grosses collectes du mois de mai ;

Considérant que ceci est un geste de bienfait pour la conservation de notre environnement ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal demande à l'Association pour le recyclage des produits électroniques de venir le samedi 6 mai 2023 de 9 h à 15 h au centre communautaire au 44, rue Garneau pour offrir ce service de collecte des produits électroniques, résidus domestiques dangereux, meubles, ampoules fluocompactes, pneus d'automobiles, métal, etc.

Que le conseil municipal autorise Madame Marie-France Gaudreau à signer l'entente de collectes et d'évènements spéciaux avec l'ARPE-Québec 2023 ;

Que cet évènement soit annoncé sur le site Web, Facebook et dans Le Jaseur.

2022-12-456 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxvi}

dd. Contrat pour entretien ménager 2023 ;

Attendu que la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offres sur invitation gré à gré pour l'entretien ménagé des bâtiments municipaux pour 2023 ;

Attendu que la municipalité a reçu la proposition de Madame Claudette Landry pour l'entretien des bâtiments municipaux à titre contractuelle ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer le contrat avec la soumissionnaire, Madame Claudette Landry tel que déposé aux membres du conseil, et ce, à titre contractuelle.

2022-12-457 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxvii}

ee. Centraide Estrie – Campagne de collecte de fonds 2022 ;

Considérant que Centraide Estrie a comme mission de mobiliser les ressources afin d'améliorer les conditions de vie des personnes démunies et vulnérables, en collaboration avec les organismes qui œuvrent directement avec ces personnes ;

Considérant que les organismes associés de Centraide œuvrent dans quatre champs d'action qui sont de soutenir la réussite des jeunes, assurer l'essentiel (nourriture), briser l'isolement social et bâtir des milieux de vie rassembleurs ;

Sur la proposition Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

De publiciser dans le Jaseur municipal de février, Facebook et le site Web, les informations concernant Centraide Estrie afin de les aider à rejoindre le plus de gens possible.

2022-12-458 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxviii}

ff. Contribution Journal régional Le Haut-Saint-François ;

Considérant que comme chaque année depuis 36 ans, le Journal régional Le Haut-Saint-François sollicite pour 2023, notre participation financière à son essor et son développement ;

Considérant le contexte pandémique qui règne, notre implication devient encore plus importante pour le maintien et l'avenir de notre média régional ;

Considérant que toutes les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François participent financièrement au journal depuis sa création. Cet engagement de notre part permet à nos citoyens de recevoir gratuitement, toutes les deux semaines, le seul média régional qui parle des gens d'ici ;

Considérant que notre contribution est établie à 1,30 \$ par personne. Cet engagement financier nous permet de bénéficier d'espaces publicitaires équivalant au montant versé. Une portion de cet espace, jusqu'à 25 % de notre contribution, peut être utilisée pour les avis publics. Le reste doit être pris par notre municipalité pour annoncer ce que nous jugerons pertinent, comme des nouvelles de notre municipalité ou autres ;

Considérant que nous pouvons également nous servir de cet espace pour mousser les activités ou événements d'organismes de notre localité (tournois, inscriptions, festivals ou fête de la famille).

Considérant que les médias écrits traversent une importante crise. Notre journal régional n'y échappe pas ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal donne une contribution de 1.30 \$ par habitant (815), soit un montant de 1 059.50 \$.

2022-12-459 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxix}

gg. Invitation 4@6 – Corporation de développement communautaire du HSF ;

Considérant que la Corporation de développement communautaire du HSF organise son 4@6 le 15 décembre 2022 à la vieille gare d'East-Angus afin de célébrer le temps des fêtes ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise Madame France Dumont à participer à ce 4@6 offert par la Corporation de développement communautaire du HSF le 15 décembre 2022 à la vieille gare d'East Angus ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2022-12-460 Résolution adoptée à l'unanimité.^{x1}

hh. Invitation – Chambre de commerce du HSF ;

Aucun membre du conseil ne peut aller à cette invitation.

9. Urbanisme

- a. Offre rue Saint-Pierre pour mise à niveau et conformité de la rue – propriétaire client 201 ;**

REPORTÉ

- b. Demande de dérogation mineure 2022-04 – client 619 ;**

REPORTÉ à la séance spéciale

- c. Information concernant les divers projets et travaux à La Patrie (inspecteur) ;**

La directrice générale adjointe fait un résumé du travail fait par l'inspecteur de la firme Urbinspec ainsi que ce que celui-ci a remarqué en termes de demande de permis, ou des nouvelles des technologues concernant certaines demandes de permis douteuses etc.

- d. Règlement de démolition pour un immeuble patrimoniale – Autorisation de prise en charge par la MRC ;**

Considérant que les municipalités doivent se doter d'un règlement de démolition pour un immeuble patrimonial avant le 1^{er} avril 2023 et que pour donner suite à plusieurs

rencontres avec la MRC du Haut-Saint-François, plusieurs municipalités ont demandé si la MRC pouvait prendre en charge la rédaction des règlements pour les municipalités ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de concevoir un modèle type pour le règlement de démolition qui inclura les grandes lignes des dispositions du règlement avec quelques suggestions d'options possibles ;

Que la municipalité défrayera les coûts engendrés pour la confection de ce modèle type de règlement de démolition.

2022-12-461 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xli}**

e. Municipalisation du chemin privé # 6 513 142 ;

Considérant la demande de Les excavations Prévost (1862-0104 Québec inc.) demandant à la Municipalité de La Patrie de reconnaître le chemin privé suivant :

Lot 6 513 142 – Chemin des Cerisiers ;

comme chemin municipal public, et ce gratuitement ;

Considérant que les chemins doivent être verbalisés suite à la construction de nouvelles propriétés ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Municipalité de La Patrie refuse de prendre possession du chemin privé nommé, chemin des Cerisiers en le laissant privé et appartenant à Les excavations Prévost (1862-0104 Québec Inc.) ;

Que la Municipalité de La Patrie accepte tout de même de faire l'officialisation du chemin privé suivant :

Lot 6 513 142 – Chemin des Cerisiers ;

Que l'officialisation de ces noms de chemins sera portée à la Commission de toponymie du Québec.

2022-12-462 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xlii}**

10. Loisirs et culture

a. Concours décoration de Noël 2022 ;

Considérant que la municipalité de La Patrie invite les citoyens à décorer leur maison ou leur balcon afin de mettre une note féérique dans nos rues durant la période des fêtes et qu'il n'y a aucun coût pour participer au concours ;

Considérant que les candidats qui souhaitent participer au concours devront déposer leur candidature avant le 16 décembre au bureau municipal ou dans la boîte en acier inoxydable à l'extérieur, au 18, rue Chartier en remplissant le coupon donné dans le Jaseur municipal de décembre et aussi l'envoyer par courriel au dga.lapatrie@hsfqc.ca ;

Considérant que les prix suivants seront décernés pour les meilleures décorations : Panier cadeau de produits d'ici d'une valeur de 125 \$ de la Municipalité, un chèque cadeau du Resto-Bar La Patrie (30 \$) et un chèque cadeau de l'Association Coopérative de La Patrie (100 \$).

Considérant que les gagnants seront choisis par la population par le biais du Jaseur grâce aux photos des participants qui seront mises dans le Jaseur municipal ;

Considérant que les personnes auront à sélectionner les trois maisons qu'ils considéreront comme les plus belles pour remporter le concours ;

Considérant que les Règlements du concours sont les suivantes :

- Le concours est ouvert aux citoyens de la Municipalité de La Patrie.
- Il consiste en l'illumination et la décoration des maisons, condos ou appartements.
- Les participants devront décorer la façade de leur habitation donnant sur la rue de façon originale et créative.
- Seules les décorations visibles de la rue seront jugées.
- Le concours prend en compte la qualité de l'agencement des illuminations et des décorations de Noël (effet d'ensemble), et la visibilité pour le public.
- Le concours des décors de Noël est organisé par la Municipalité de La Patrie. Un jury effectuera une visite en soirée entre les participants acceptent que les photos de leurs décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la municipalité ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage

Appuyée par Madame Geneviève Gilbert

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal affiche dans le Jaseur de décembre le concours de décorations de Noël ainsi que les prix à gagner;

Que le résultat des participants soit affiché dans le Jaseur municipal afin que la population puisse voter pour leurs trois maisons décorées préférées.

Que la municipalité engage un photographe pour la prise des photos pour le concours de Noël ;

Que le montant total accordé soit de 200 \$ pour l'achat des cadeaux et photographe.

**b. Concours nomination du terrain lot 5 001 289
– Parc abri-bois ;**

Considérant que le conseil municipal souhaite attribuer un nom au parc où se situe l’abri-bois, la glissade, le terrain balle, le tennis, la patinoire, et le parc à jeux ;

Considérant que les membres du conseil souhaitent officialiser par la Commission de toponymie du Québec le parc ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Geneviève Gilbert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

De faire un concours dans le Jaseur municipal de février et via Facebook afin de faire participer la population à nommer le parc comportant l’abri-bois, la glissade, le terrain balle, le tennis, la patinoire, et le parc à jeux ;

Que trois propositions de nom seront sélectionnées par le conseil municipal le 7 mars 2023 ;

Que ses trois propositions seront proposées aux citoyens pour un vote par la population via Facebook et le Jaseur municipal d’avril.

2022-12-464

Résolution adoptée à l’unanimité.^{xliv}

c. Nomination de la glissade hivernale ;

ANNULATION – La glissade n’aura pas de nom et sera dans l’ensemble du parc quand celui-ci sera nommé via le concours.

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

a. Campagne de l’Association pulmonaire du Québec « Villes et municipalités contre le radon » ;

Considérant que pour une 7^e année consécutive, l’Association pulmonaire du Québec (APQ), en collaboration avec Santé Canada et avec l’appui du ministère de la Santé et des Services sociaux, sollicite votre participation à la campagne Villes et municipalités contre le radon dont le but est principalement de sensibiliser nos citoyens au danger bien réel que le radon représente pour leur santé ;

Considérant que le radon est un gaz souterrain radioactif qui s'infiltré dans les bâtiments sans égard à la géologie du sol ni à l'âge ou aux types de fondations. Inodore, incolore et sans goût, il est responsable de 1000 décès par cancer du poumon au Québec annuellement. Étant la première cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs, une action concertée contre le radon impliquant les villes et les municipalités du Québec est impérative ;

Considérant que nombreux sont les citoyens inquiets par la présence de radon et des dangers associés à une exposition au-delà de la directive nationale de Santé Canada de 200 Bq/m³ et encore plus nombreux sont ceux qui ignorent tout simplement l'existence du radon ;

Considérant un manque flagrant d'information concernant les dispositifs reconnus et fiables pour mesurer le radon ainsi que les mesures d'atténuation, dont les types de travaux et les coûts associés ;

Considérant que les mesures de radon effectuées par les Québécois grâce à l'Association pulmonaire du Québec et cumulées au cours des 15 dernières années permettent d'affirmer que 17% des résidences du Québec dépassent la directive nationale sur le radon et qu'une infime minorité effectue des travaux d'atténuation nécessaire à la protection de leur santé ;

Considérant qu'une plateforme est en ligne sur leur site Web donnant accès aux données des mesures de radon des secteurs ainsi que des régions. Nous espérons que l'accès à ces données permettra de déboulonner entre autres le mythe de « zones à risque » relatif au radon.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage

Appuyée par Monsieur Paul Olsen

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

De remplir le formulaire d'inscription afin de soutenir la << campagne Villes et Municipalités contre le radon 2022-2023 >> de l'Association pulmonaire du Québec et que la municipalité s'engage à mener des activités de sensibilisation et d'éducation portant sur le radon, et ce en utilisant nos propres matériels.

2022-12-465

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xlv}

b. Dépôt – Rapport annuel 2021-2022 – Table de concertation des personnes âgées du HSF ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport annuel 2021-2022 de la Table de concertation des personnes âgées du Haut-Saint-François. Ceux-ci prennent connaissance du présent rapport.

c. Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire - demande d'appui

Les membres du conseil refusent de prendre position pour cette demande et préfère de ne pas se prononcer.

13. Varia

a. Planification date pour séance spéciale et adoption du budget ;

Les membres du conseil ont choisi la date du 20 décembre 2022 à 19 h 30 pour la séance spéciale du budget ainsi qu'une séance extraordinaire à 19 h 45.

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, appuyé par Monsieur Richard Blais, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 227 180.46 \$, Référence aux numéros de chèque 202200639 à 202200712 et référence aux chèques numéros 11496 à 11544 et les chèques numéros 202200467 à 202200512 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise 2 803.96 \$.

2022-12-466 Résolution adoptée à l'unanimité.

15. Rapport des membres du conseil;

Les membres du conseil demandent un tour de table. Madame Chantal Lacoursière explique sa démarche de créer un livre pour enfants avec les dessins de son évènement – Journée nationale des enfants.

Monsieur Paul Olsen explique ses rencontres du mois ainsi que sa rencontre concernant les vidanges avec les autres municipalités.

16. Rapport de la mairesse

La mairesse présente son rapport du mois. Elle mentionne ses différentes sorties comme la Journée nationale des enfants, la Contrée du Massif etc.

17. Période de questions

Aucune question provenant du public.

18. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 21 h 39.

2022-12-467 Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- i 2022-12-07 – Impression du pv fait ;
- ii 2022-12-07 -Résolution envoyée à Hampden et Chartierville et D incendie ;
- iii 2022-12-07 – Résolution envoyée à D incendie ;
- iv 2022-11-30 – Règlement Vitesse envoyé à la SQ et réponse envoyée à Émile Royer;
- v 2022-12-07 – Résolution transférée à Mathieu ;
- vi 2022-12-07 – Résolution donnée à Mathieu ;
- vii 2022-12-07 – Résolution transmise à DG ;
- viii 2022-12-07 – Résolution transmise à DG ;
- ix 2022-12-07 – Demande envoyée à Mathieu ;
- x 2022-12-07 – Résolution et contrat signé envoyé par courriel ;
- xi 2022-12-07 – Panneaux commandés
- xii 2022-12-01 – Commande des panneaux (2) sur Amazone faite
- xiii 2022-12-07 – Courriel de confirmation envoyé à Englobe ;
- xiv 2022-12-07 – Résolution envoyée à Directeur voirie;
- xv 2022-12-07 – Avis motion faite et afficher endroit coop et Desjardins ;
- xvi 2022-12-08 – Résolution classée dans pochette employée et envoyer courriel avec talon ch à MRC ;
- xvii 2022-12-07 – Mis dans jaseur de février et site Web ;
- xviii 2022-12-08 – Calendrier mis à jour ;
- xix 2022-12-08 – Résolution envoyée courriel compagnie pour renouvellement ;
- xx 2022-12-08 – Directeur de voirie ira faire achat aujourd'hui ;
- xxi 2022-12-08 – Résolution transmise Inspecteur permis et mis location abri-bois ;
- xxii 2022-12-08 – Vœux fait et publié, résolution dans les dépenses ;
- xxiii 2022-12-08 – Affichage bureau et Facebook ;
- xxiv 2022-12-01 – Envoyé courriel acceptation du prix Elevation;
- xxv 2022-12-08 – Résolution envoyée par courriel pour obtenir entente;
- xxvi 2022-12-01 – Impression du chèque fait 11503;
- xxvii 2022-12-01 – Chèque imprimé 11504;
- xxviii 2022-12-01 – impression du chèque 11505 fait;
- xxix 2022-12-08 – Facture 2023 mise dans la pochette dépenses ;
- xxx 2022-12-08 – Facture 2023 mise dans la pochette dépenses ;
- xxxi 2022-12-08 – Facture 2023 mise dans la pochette dépenses ;
- xxxii 2022-12-08 – Facture 2023 mise dans la pochette dépenses ;
- xxxiii 2022-12-08 – Résolution dans dossier élu ;
- xxxiv 2022-12-08 – Résolution envoyée par la poste ;
- xxxv 2022-12-08 – Candidatures remplies et envoyée en attente de résultat ;
- xxxvi 2022-12-01 – Contrat signé et envoyé par courriel;
- xxxvii 2022-12-08 – Contrat finalisé et demande ancien concierge pour montrer les jobs;
- xxxviii 2022-12-08 – Résolution mise pour jaseur de février;
- xxxix 2022-12-08 – Facture 2023 mise dans dossier des paiements;
- xl 2022-12-01 – Inscription faite pour DG;
- xli 2022-12-08 – Résolution transmise à la MRC;
- xlii 2022-12-08 – Résolution et letter montée en attente du cadastre;
- xliii 2022-12-08 – Concours mis dans jaseur décembre;
- xliv 2022-12-08 – concours mis pour février 2023;
- xlv 2022-12-08 – resolution mise pour bulletin de février;